

REGLEMENT LA MONTEE DU MONT THOU

3 km 400 m de D+ (Edition 2021)

Art. 1 Départ et arrivée de la course

La course se déroule sur des chemins (94%) et quelques traversées de routes communales, sur un circuit relativement technique. Le dénivelé positif est de 400 mètres pour une distance de 3 km.

Le Départ se fait salle Pierre Poivre, Place de l'église 69 270 Saint Romain au Mont d'Or, et l'Arrivée au sommet du Mont Thou à Saint Cyr au Mont d'Or.

Les véhicules à moteur et les deux roues ne sont pas autorisés à accompagner les concurrents.

Art. 2 Distance proposée, heure de départ

Cet événement comporte un parcours de 3 km.

Le départ sera donné à 19h00 pour le premier concurrent, puis toutes les 30s. La course est ouverte aux sportifs licenciés ou non, hommes ou femmes, suffisamment entraînés et en bon état de santé.

Art. 3 Inscription, retrait des dossards, certificat médical

Les inscriptions sont possibles à partir du présent bulletin sur place le jour de la course ou sur <http://www.logicourse.fr>

Le 8 décembre une permanence sera assurée, salle Pierre Poivre, Place de l'église de 17 h 30 à 18 h 30 pour les inscriptions.

Pour garantir la qualité et la sécurité de la course, le nombre de dossards est limité à 300 participants.

Prix des inscriptions : Avant le 7 décembre 12 € sur le site [logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) ou 17€ sur place le jour de la course

Les dossards sont remis le 8 décembre de 17h30 à 18h30 à la salle Pierre Poivre, Place de l'église 69 270 Saint Romain au Mont d'Or.

Cette inscription comprend le dossard, les classements, le vin chaud proposé à l'arrivée.

Une photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course, sera demandée lors du retrait des dossards. Ce document sera conservé par l'organisation pour une durée de 1 an.

Les coureurs inscrits sous licence FFA et UFOLEP doivent justifier de leur identité lors du retrait des dossards et fournir une photocopie de leur licence. Art. 4 Parking, vestiaire et toilettes

Possibilité de stationner gratuitement à proximité du départ. Un vestiaire non gardé et des toilettes sont à votre disposition à la salle Pierre Poivre, Place de l'église 69 270 Saint Romain au Mont d'Or.

Art. 5 Equipement

Le parcours est assez technique, il est à 94% sur des chemins en sous-bois, par mesure de sécurité **il est indispensable et obligatoire d'avoir une lampe frontale.**

Vérification dans le sas de départ, tout concurrent n'ayant pas le matériel obligatoire sera automatiquement disqualifié.

Art. 6 Balisage

Le parcours sera balisé et le circuit sécurisé par des signaleurs (notamment au niveau des intersections avec des routes).

Art. 7 Sécurité et assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs. Toutefois nous vous rappelons que vous devez respecter le code de la route.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs.

Art. 8 Ravitaillements,

Un ravitaillement léger est prévu au sommet du Mont Thou.

Art.9 Arrivée,

L'arrêt du Chronomètre se fera au sommet du Mont Thou. L'organisation ne prévoit pas de retour entre le sommet du Mont Thou et le lieu de départ. Les participants redescendront sous leur propre responsabilité, soit véhiculé par leurs propres moyens, soit en courant ou marchant sur un itinéraire de retour balisé de 5/6 km environ mais non sécurisé par l'organisation.

Art. 10 Classement et récompenses

Un classement individuel sera établi, mais aucune prime ne sera remise conformément à l'esprit Trail.

Des lots seront remis pour les 3 premiers hommes, 3 premières femmes au Scratch. Du vin chaud et un ravitaillement léger sont prévus à l'arrivée d'où seront proclamés les résultats.

Art. 11 Modification / annulation

En cas de mauvais temps ou tout autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 12 Assurance et responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF.

Les licenciés F.F.A bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

Art. 13 Sanctions

Tout participant surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.

Aucune réclamation ne sera acceptée.

Art.14 Droit à l'image

Par son inscription, le concurrent donne à l'organisation pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant la course dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Dans le cas contraire, merci d'adresser un mail à contact@saone-mont-dor-nature.com indiquant votre refus en mentionnant vos nom, prénom, date de naissance et le nom de l'épreuve.

Art.15 Situation sanitaire COVID

Le port du masque est obligatoire lors du retrait des dossard, dans le sas de départ ainsi que dans la salle Pierre Poivre. Le pass sanitaire est obligatoire pour participer à la course et sera vérifié avant le retrait des dossards.